2025/2026 - N°7

Navour sur GROSNE

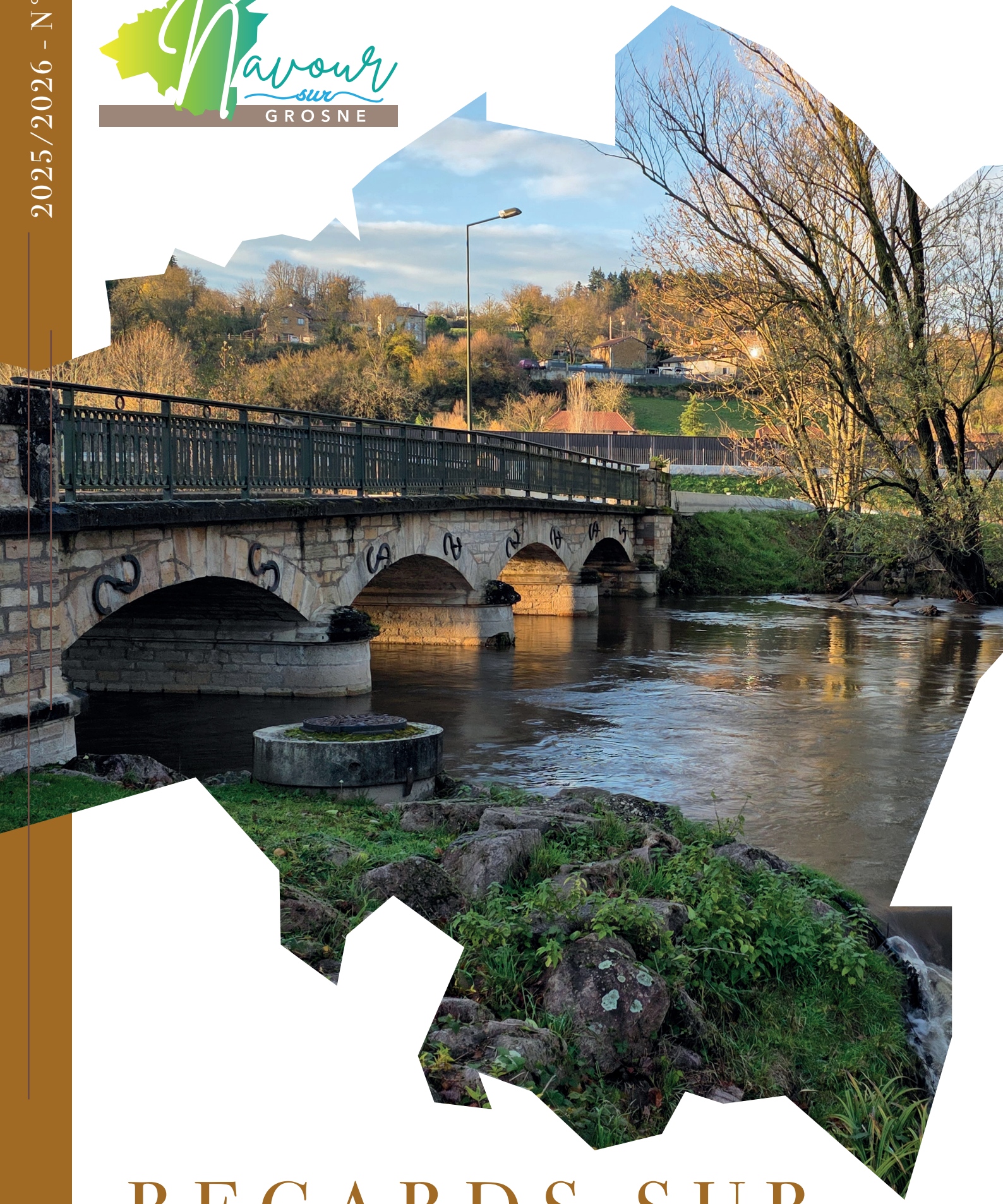

REGARDS SUR
NAVOUR-SUR-GROSNE

Sommaire

Le mot du Maire 3
Etat civil – Nouveaux habitants 4
Travaux
- Recrutement d'un agent technique 5
- Travaux divers (Voirie, espaces verts, bâtiments) 6

Projet de construction d'un atelier municipal 8
Projet de l'église Notre Dame de Clermain 9
Budget 10
SIVOS - Vie scolaire - Enfance
- Projets des classes 12
- SIVOS – Accompagnement scolaire – Anim'école 15
- MAM's Eveil et Sens 16

Vie associative
- Amicale des chasseurs de Brandon-Montagny-sur-Grosne 17
- Navour-en-Fête 18
- Comité des fêtes 18
- Club de la Belle Epoque 18
- Conscrits 19
- Rallye de Matour 20
- Sport 20
- Le Momentané 21

Action sociale
- Repas du CCAS 21

Tourisme
- Nouveau gîte à Montagny-sur-Grosne 22
- Réglementation des chambres d'hôtes et gîtes 23

Les Velours de l'Abbaye 24
- Le Fournil de Marc-Antoine 24
- Mot de l'Office du Tourisme 25

Législation :
- Organiser un vide-maison 25
- Réglementation des chenils 26

Environnement :
- Nouvelles du rucher communal 27
- Natura 2000 : les mares 27
- PETR 28

Jeux 30
Informations administratives :
- Elections municipales 2026 32
- Le métier de secrétaire de mairie 33
- Numéros utiles 34
- Communication 35
- Agenda des manifestations 35

Mot du Maire

Vous trouverez dans ce dernier bulletin municipal du mandat les diverses réalisations de l'année écoulée et les projets pour lesquels le conseil municipal s'est investi au quotidien.

Chaque jour, nous poursuivons l'entretien du patrimoine communal, que ce soient la voirie, les espaces publics et les bâtiments, afin que chacun d'entre vous apprécie de bien vivre dans son village.

Les principales dépenses ont concerné le changement des menuiseries du bâtiment « Poste » suite à des problématiques d'étanchéité, et l'achat d'un camion-benne.

L'année marquera la poursuite du projet qui me tient particulièrement à cœur, et dont on parle depuis plus de dix ans : celui de la construction d'un hangar communal pour répondre à un besoin de mise en conformité, de sécurité, ainsi que de l'amélioration des conditions de travail des agents techniques. L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture est prévue avec une autoconsommation sur les bâtiments communaux, permettant une économie non négligeable sur la consommation électrique. Le marché public a été lancé et l'architecte analyse actuellement la situation administrative des entreprises et la pertinence des offres.

La rénovation de l'église de Clermain est aussi un dossier étudié cette année : l'inscription de l'église Notre Dame au circuit des Chemins du Roman en Mâconnais Sud Bourgogne nécessite des travaux de mise en valeur, retenus par le département dans le cadre du dispositif d'aide aux territoires et par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Une demande de souscription à la Fondation du Patrimoine est en cours de rédaction pour récolter des fonds complémentaires.

Ces deux projets seront inscrits au budget 2026 qui sera voté par le conseil municipal avant les élections municipales. Tous ces travaux ne peuvent être réalisés sans une gestion rigoureuse des finances locales et la maîtrise de l'endettement. Les investissements ont pu jusqu'alors être réalisés sans augmentation des impôts locaux et sans majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires.

L'école reste une préoccupation de l'équipe municipale et des communes membres du SIVOS de la Noue : les effectifs sont stables malgré la baisse de la natalité. L'école devra s'adapter à cette situation avec une meilleure organisation pédagogique. Le budget du service de restauration et de garderie périscolaire a fortement augmenté en raison du coût des matières premières et des dépenses liées à la masse salariale. Les collectivités ont dû modifier les tarifs de ces services pour équilibrer leur budget impactant le pouvoir d'achat des familles. Une réflexion est en cours avec les élus de la communauté de communes pour un transfert de la compétence « Garderie périscolaire » aux communes.

Je ne peux évidemment clôturer mon propos sans adresser mes chaleureux et sincères remerciements à l'ensemble du personnel qui s'investit avec professionnalisme et avec un réel sens du service public. Deux nouveaux agents ont été recrutés cette année, Angélique PINHEIRO en tant que secrétaire et Florian HOTTIN en tant qu'agent technique.

Je remercie tous les bénévoles des associations qui contribue au dynamisme de notre village et souhaite la bienvenue à deux nouvelles associations « Le Momentané » et « La Boussole ».

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux conseillères et conseillers municipaux qui se sont investis pendant ces six années de mandature particulièrement éprouvante, marquée par une succession de crises, sanitaire, économique, sociale et politique. Chacun d'entre nous en mesure les conséquences au quotidien.

Au nom du conseil municipal, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026. Quelle vous apporte de la joie, du bonheur, de l'épanouissement personnel et professionnel, une vie meilleure notamment pour celles et ceux qui sont dans la souffrance, la peine, la maladie ou les difficultés. Permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour nos agriculteurs, confrontés cette fois, à la dermatose nodulaire contagieuse.

Bonne et heureuse année.

Fabienne PRUNOT

Vœux du Maire

Madame le Maire et le Conseil municipal invitent la population à la cérémonie des vœux qui se tiendra **le dimanche 18 janvier 2026** à 11h à la salle des fêtes de Clermain. *F. PRUNOT*

Etat civil - Nouveaux habitants

NAISSANCES

Gabriel MALDONADO & Iris MALDONADO nés le 5 janvier 2025, enfants de Robin MALDONADO et de Clara MAIRE
Jade PROST née le 15 janvier 2025, fille de Gwendoline DA COSTA MENDES et de William PROST
Orel, Lucio MORO né le 11 septembre 2025, fils de Alessio MORO et de Noémie HARMAND
Ambre LAMURE née le 22 novembre 2025, fille de Romain LAMURE et de Solène JACOB

PARRAINAGES CIVILS

Victor JACQUEMAIN le 7 juin 2025, fils de Thomas JACQUEMAIN et de Pauline AMBRAZÉ
Kessie THIVENT le 3 août 2025, fille de Joris THIVENT et de Marine BORDET

MARIAGES

M. Jean William BLANCHARD ET Mme Madeleine DIBOS - le 29 mars 2025
M. Jonathan TEXEIRA DA ROCHA ET Mme Manon DAVALLON - le 5 avril 2025
M. Alexandre CHANTIN ET Mme Anaïs PEREIRA - le 26 juillet 2025

DÉCÈS

M. Abelkader SOULTANA - le 10 mars 2025
M. René DUBOIS - le 30 mars 2025
Mme Pascale RAVE - le 29 avril 2025
Mme Marie Christiane LAPALUS - le 15 décembre 2025

Bienvenue

NOUVEAUX HABITANTS

BRANDON

M. Cyril GIRARD - 16, rue Marguerite Collonge
Mme Mathilde BONIN - 95 rue des Forges
M. Bruno MOURA LOPEZ & Mme Anaïs COMOY
18, rue Jean Henri Guillien
M. Didier ZANDER & Mme Carole SEGUIN - 263, rue du Rompoy
M. ET Mme KIRSCH - 1153 route des Cours
M.ET Mme DOUARD - 185 route de la Montagne

CLERMAIN

M. Daniel BARRAUD & Mme Martine DULAURENT
5088 route de la Roche
M. Lucas GUERIN & Mme Elise RIZET - 909 route de Bergesserin

MONTAGNY-SUR-GROSNE

Mme Johanne CICLET - 43, impasse de la Cure

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Florian HOTTIN, a été recruté en date du 14 avril 2025 sur un temps de travail de 20 heures par semaine pour venir en soutien à William GEOFFRE.

Florian réside sur la commune de Clermain avec sa famille et a pratiqué le métier de plombier-chauffagiste. Il possède de nombreuses compétences en bâtiment et en espaces verts.

Le véhicule qui permettait d'assurer jusqu'à aujourd'hui l'entretien de la commune n'était plus adapté notamment dans sa capacité d'emport. Aussi la commune s'est équipée d'un camion-benne d'occasion type RENAULT Master pour un montant de 19990€ HT soit 23988€ TTC

JOB D'ÉTÉ

La commune a recruté Baptiste GRIFFON à mi-temps sur la période juillet-août.

Sa présence a permis d'assurer un environnement propre dans les bourgs et aux abords des salles des fêtes.

VOIRIE

Cette année, les élus en charge de la voirie ont décidé de programmer deux réfections de chaussée, il s'agit de la route des Rigauds, au départ de La Mure et de la route du Fornet, entre le lieu-dit la Praye et le Nid d'oiseau. L'entretien de la voirie étant une compétence communautaire, ces travaux ont été financés sur le budget de la communauté de communes.

L'enveloppe allouée représente 1100€ par Km de voirie, soit 39322.80€.

Ces travaux ont été réalisés pour un montant de 38959€ HT par l'entreprise THIVENT de La Chapelle-sous-Dun, entreprise retenue pour l'entretien de la voirie communautaire.

Ces travaux de réfection de chaussée sont complétés pour l'ensemble de la voirie communale par la pose d'enrobé à froid. Cette opération est réalisée deux fois par an, au printemps et à l'automne par les employés communaux et des élus. Cette année, ce sont 6 tonnes qui ont été réparties sur l'ensemble de la voirie communale.

Ensuite, le mur de soutènement de la route de la Mure a été reconstruit pour un montant de 11853.60€ TTC.

De même, la question de l'écoulement des eaux pluviales est un sujet complexe, la commune loue régulièrement une mini-pelle pour des travaux de curage de fossés ou de réfection de tranchées sur les chemins ruraux.

Ce sujet est d'autant plus complexe, notamment dans les hauts de Clermain car depuis deux décennies, de nombreuses maisons ont été construites réduisant d'autant les possibilités d'infiltration des eaux de ruissellement dans les parcelles naturelles.

Aussi, le conseil municipal a demandé au cabinet SECUNDO une étude sur l'ensemble du bassin versant afin de connaitre les possibilités de réaménagement des écoulements de l'eau, notamment par forte pluie.

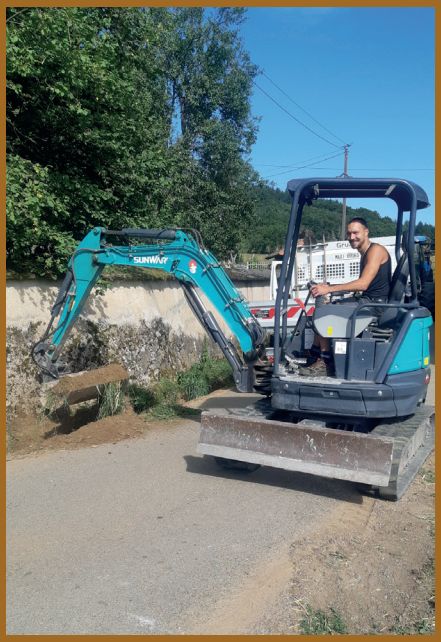

Travaux

AMÉLIORATION DE L'AMÉNAGEMENT « LA CROIX DE BRANDON »

Le lieu-dit La Croix de Brandon est traversé dans son axe principal par la RD 987. Le hameau, a été déclaré en agglomération et a fait l'objet d'un aménagement dans le but de réduire la vitesse des automobilistes à 50Km/h et de sécuriser le stationnement et le cheminement piéton des riverains.

Toutefois, depuis la réalisation des aménagements, des accidents matériels ont eu lieu, avec détérioration des potelets en bois qui bordent la route. Les régimes de priorités semblent créer de la confusion.

Par ailleurs, en provenance de Pari-Gagné, les véhicules stationnés sur les places aménagées à droite de la chaussée ainsi que la courbe entre les deux écluses réduisent la visibilité sur le carrefour et sur l'écluse opposée.

Cette situation semble peu satisfaisante, aussi, le département de Saône-et-Loire a procédé à une étude complémentaire et formule des travaux de sécurisation par le marquage de zébras en amont des ilots de stationnement et le changement de place des panneaux d'alternat.

Un devis a été sollicité à l'entreprise THIVENT pour un montant de 3200€ HT.

BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE

Brandon

Une opération importante, touchant les menuiseries du bâtiment de l'ancienne Poste, a été entreprise. Cette maison abrite un logement, le cabinet infirmier et l'agence postale communale.

Il s'est agi de remplacer l'ensemble des menuiseries, volets et persiennes hors d'usage, d'isoler les entourages de fenêtre.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise ROJAT de Bourgvilain pour un montant de 24173€ HT.

Ce chantier a reçu une subvention de 6168€ dans le cadre de l'appel à projets départemental.

Église de Brandon

Suite à la constatation de fissures au plafond de l'église, une expertise a été sollicitée auprès d'une entreprise de maçonnerie.

Il est préconisé la mise en place de tirants prenant en charge les piliers nord et sud afin de solidariser les murs de la nef qui semblent s'écarter. Le montant des travaux prévus s'élève à 2450€ HT, ils seront réalisés par l'entreprise SAS TRADITION MODERNITE CONSTRUCTION de LAIVES.

La conservation de notre petit patrimoine représente une part non négligeable du travail de nos agents communaux.

Sur la route des Essarts, le puits a été rénové par les agents communaux.

Clermain

Le lavoir de la Vacherie va être rénové pour un montant de travaux à hauteur de 3860€ HT.

Salle des fêtes

Le mur du hall « issue de secours » et d'accès au logement situé au-rez-de-chaussée de la salle des fêtes a été rénové pour une dépense de 1650€ HT

Le portail de la cour de la salle des fêtes ainsi que les WC publics de la place de la Garde ont été repeints par les agents communaux.

Église de Clermain

Des pigeons ont trouvé refuge dans le clocher de l'église nécessitant une nouvelle fois l'enlèvement des fientes. Les ouvertures seront fermées avec du grillage et le plancher sera refait en totalité par les agents techniques et les conseillers.

AUTRES

Depuis le 30 juin dernier, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne a mis en place un nouveau rythme de collecte : les ordures ménagères sont désormais ramassées toutes les deux semaines, comme c'était le cas pour les emballages recyclables. Ce nouveau rythme a modifié le jour du ramassage et a immédiatement généré une surcharge des containers. Parallèlement, cette surcharge induit une augmentation du poids des containers qui rend le travail des agents du SIRTOM plus compliqué. Ainsi, le règlement de collecte est appliqué strictement et seuls les bacs dont le couvercle est fermé sont collectés.

Aussi, début juillet, nous avons procédé à la mise en place de 22 containers supplémentaires aux points de ramassage.

Ensuite, le SIRTOM demande aux collectivités d'aménager des plateformes en béton sur tous les lieux de collecte afin de faciliter le roulage des bacs devenus plus lourds.

ERREURS DE TRI

Enfin, si la grande majorité des usagers respectent les règles de tri, il y a encore un certain nombre de personnes qui ne peuvent s'y résoudre.

On peut toujours comprendre des erreurs de tri, car les règles peuvent paraître complexes pour certains, mais ce qu'il faut retenir, c'est que les erreurs de tri coûtent à la collectivité 45000€/an et augmentent d'autant les impôts que chacun paie d'une manière ou d'une autre !

En tout état de cause, il semble que les erreurs de tri ou incivilités soient de plus en plus fréquentes aux points de collecte.

ESPACES VERTS ET AMENAGEMENTS PUBLICS

L'entretien des espaces verts est assuré par les agents techniques selon une planification hebdomadaire qui alterne Clermain, Brandon et Montagny-sur-Gosne.

Cette année, un travail de taille et d'élagage d'arbres a été réalisé sur plusieurs sites.

Les abords du puits au hameau Le Latat ont été débroussaillés.

Un terrain de boules a été aménagé à Montagny-sur-Grosne.

Projet de construction d'un atelier municipal

En 2023, la commune a missionné le cabinet d'architecture COTE-PLAN de Dompierre-les-Ormes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet de construction d'un atelier municipal sur la commune de Brandon. Ces travaux avaient été reportés faute de notification de subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

L'aménagement du bâtiment comprendra un bureau, des vestiaires-sanitaires, un atelier de bricolage, un espace de stockage du petit outillage, un local pour produits dangereux ainsi qu'une grande salle pour la remise des véhicules.

Une mezzanine viendra compléter la capacité de stockage du matériel.

Souhaitant s'engager dans une démarche de développement durable et plus particulièrement dans le cadre de la politique de déploiement des énergies renouvelables, la commune prévoit d'installer des panneaux photovoltaïques sur la partie sud de la toiture et une cuve de récupération des eaux pluviales pour arroser les espaces fleuris.

La préfecture, par courrier en date du 23 juin 2025, notifie l'attribution d'une subvention d'un montant de 90 125 € correspondant à 35 % d'une dépense prévisionnelle éligible de 257 501 € HT.

Le conseil municipal, par délibération en date du 5 septembre 2025 autorise le lancement de l'avis d'appel public à la concurrence dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée.

La publication du marché public a été mise en ligne sur la plateforme e-marchéspublics.com du 22 septembre au 31 octobre 2025.

<u>Le marché est décomposé en 8 lots :</u>
Lot 1 : Terrassement-VRD
Lot 2 : Charpente métallique
Lot 3 : Maçonnerie-carrelages-faïences
Lot 4 : Menuiseries extérieures-intérieures
Lot 5 : Plâtrerie-isolation-peinture
Lot 6 : Plomberie-sanitaires-chauffage
Lot 7 : Electricité-ventilation
Lot 8 : Panneaux photovoltaïques

45 entreprises ont répondu au marché public. L'analyse des offres est actuellement réalisée par le maître d'œuvre.

Projet de rénovation de l'église Notre Dame de Clermain

L'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption dépendait à sa fondation dans la seconde moitié du XIIe siècle de l'abbaye de Cluny, qui est probablement à l'origine de sa construction. Elle se nomme alors église Sainte-Marie.

La partie orientale de l'édifice, composée du chœur de deux travées et du clocher, serait une construction du XIIIe siècle, comme le suggère son architecture gothique. Bien qu'elle ait gardé sa physionomie romane, la façade principale paraît avoir été remaniée au XIVe siècle par l'ajout du portail principal avec impostes sculptées. Le chœur à chevet droit qui complète l'édifice daterait plutôt du XIIIe siècle. Il offre un bel exemple de l'art gothique à cette époque, notamment grâce aux nervures de ses voûtes qui retombent sur des chapiteaux sculptés. Il s'ouvre au nord sur une sacristie moderne. Le clocher carré semble également dater de la reconstruction du XIIIe siècle.

A l'époque moderne, l'église est remaniée plusieurs fois (notamment le beffroi du clocher et la couverture de la nef) et régulièrement entretenue. Aux XIXe et XXe siècles, l'édifice est restauré plusieurs fois. Durant l'été 1933, le clocher est endommagé par la foudre: des travaux sont rapidement engagés. En 1973, le chœur est restauré.

L'église Notre-Dame est inscrite au circuit des Chemins du Roman en Mâconnais-Sud-Bourgogne. Le circuit des Chemins du Roman en Mâconnais-Sud-Bourgogne met en réseau 128 églises et chapelles entièrement ou partiellement romanes, autour de trois pôles majeurs : Abbaye de Cluny, l'ancienne cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, et l'église abbatiale Saint-Philibert de Tournus. A côté de ces édifices majeurs, une densité exceptionnelle d'églises rurales plus modestes révèle un patrimoine d'une richesse insoupçonnée et longtemps ignorée.

En 2024, le conseil municipal accepte le projet de rénovation de l'église Notre Dame et sollicite des subventions auprès du Département dans le cadre de l'appel à projets et à l'Etat au titre de la DETR.

Le dossier comprend la mise aux normes électriques mentionnée depuis plusieurs années dans le rapport de conformité de l'APAVE, la pose d'un parafoudre et la réfection des enduits et peintures du chœur de l'édifice pour un montant prévisionnel de travaux à 57405€ HT.

A ce jour, le Département a notifié l'attribution d'une subvention à hauteur de 10984€.

Nous sommes en attente de la notification de la DETR d'un montant de 14351€.

Ce projet de rénovation fera l'objet d'une souscription à la Fondation du Patrimoine en vue d'une collecte de dons.

Budget

Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - Budget Navour-sur-Grosne - 2025

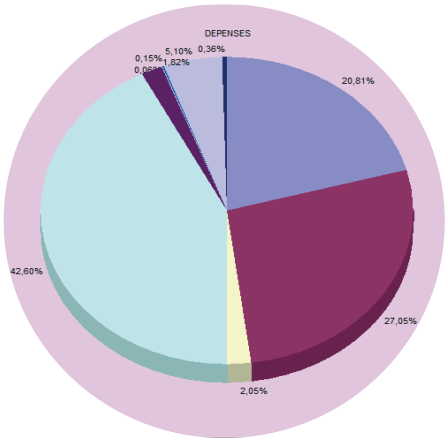

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	136 830,25€
012	Charges de personnel et frais assimilés	177 850,00€
014	Atténuations de produits	13 500,00€
65	Autres charges de gestion courante	280 100,00€
66	Charges financières	12 000,00€
67	Charges spécifiques	400,00€
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	1 000,00€
023	Virement à la section d'investissement	33 522,75€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 370,00€
TOTAL DEPENSES		657 573,00€

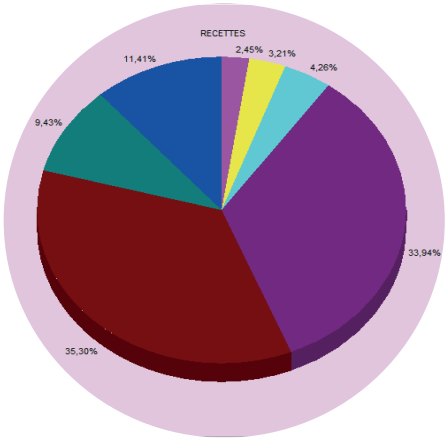

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
013	Atténuations de charges	16 100,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	21 140,00
73	Impôts et taxes	28 000,00
731	Impositions directes	223 200,00
74	Dotations et participations	232 129,00
75	Autres produits de gestion courante	62 000,25
002	Excédent de fonctionnement reporté	75 003,75
TOTAL RECETTES		657 573,00€

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette - Budget Navour-sur-Grosne - 2025

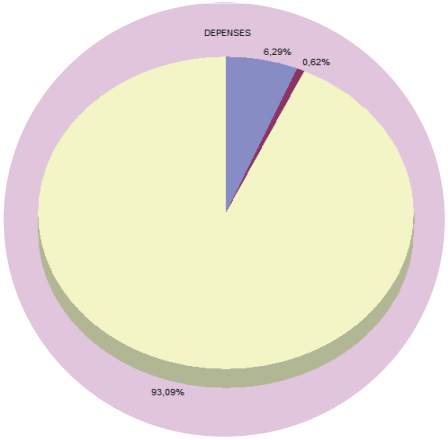

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
16	Emprunts et dettes assimilés	60 600,00€
20	Immobilisations incorporelles	6 000,00€
21	Immobilisations corporelles	896 545,00€
TOTAL DEPENSES		963 145,00€

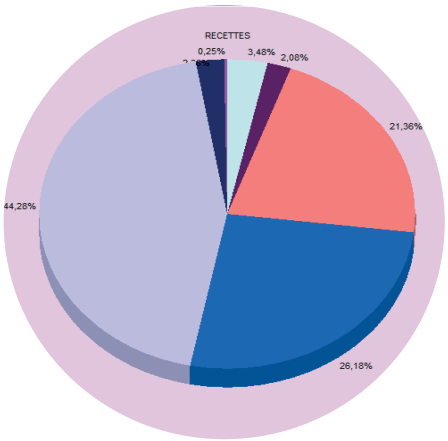

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
021	Virement de la section de fonctionnement	33 522,75
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et reserves	205 739,86
13	Subventions d'investissement reçues	252 153,00
16	Emprunts et dettes assimilés	426 451,25
001	Excédent d'investissement reporté	22 908,14
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 370,00
TOTAL RECETTES		963 145,00€

Le budget 2025 : une journée pour comprendre où va l'argent communal

On parle souvent du budget communal comme d'un document sérieux, technique, presque intimidant…
Et pourtant, il suffit de regarder une journée dans le village pour comprendre qu'il est surtout très concret : il intervient du matin au soir, parfois discrètement, mais toujours utilement.
Voici donc notre budget 2025, raconté autrement : du point de vue du budget.
7 h – "On se lève !" dit le budget, pendant que tout le monde dort encore. À l'aube, le budget supervise fièrement l'extinction des lampadaires: "Allez hop ! Une nuit de plus éclairée sans incident."
Ensuite, il jette un œil aux agents municipaux :
"Allez, je suis là si vous avez besoin d'un boulon, d'une ampoule, de carburant, etc.. »
Déjà, la journée coûte un peu, mais le village reste fonctionnel et propre.

8 h 30 – Direction l'école : le moment préféré (et le plus exigeant)
À l'ouverture des portes, le budget passe voir si tout va bien :
"Chauffage ok, lumières ok, rien qui fuit, rien qui grince… parfait."
Il sait que l'école est l'un des endroits où il travaille le plus : entretenir, nettoyer, chauffer, réparer, équiper…
Mais c'est aussi l'endroit qui lui donne le plus le sentiment d'être utile.
"Quand les salles sont prêtes et les enfants au chaud, je me dis que ma journée commence bien."
Midi – Le budget tente de souffler… mais non.
Le village semble calme. Les habitants déjeunent. Et le budget, lui, fait la liste des choses à réparer : une ornière sur une route ; Une porte qui ferme "à peu près" ; Un robinet qui goutte dans une des salles des fêtes…
Il signe quelques factures. Il vérifie des contrats. Il s'occupe des espaces verts.
Bref, le budget ne prend jamais sa pause déjeuner. Il surveille, ajuste, prévoit.
Rien de spectaculaire, mais beaucoup de petites choses qui font qu'on ne remarque… justement rien.

16 h – Les petits projets : l'heure où le budget joue à Tetris
Le budget regarde les idées des élus : "Et si on refaisait ce chemin-là ? Et si on achetait ce matériel ? Et si on aménageait ça pour les habitants ?"
Le budget répond :
"Oui… mais pas tout en même temps, hein ! Je suis petit mais je fais ce que je peux."
Alors il s'organise, il économise, il anticipe.
C'est un peu comme gérer une maison… sauf que la maison fait 670 habitants et demande beaucoup d'attention.

21 h– Le village s'endort, le budget continue sa double vie
Pendant que tout le monde rentre chez soi, le budget fait ses comptes.
Il vérifie qu'il pourra encore payer : les assurances (pas les plus drôles), l'électricité (encore elle), l'eau, les charges, les contrats, le personnel…
Le budget n'apparaîtra dans aucun film d'action, mais sans lui, le village tournerait comme un vélo sans roue.

Le budget, compagnon discret du quotidien
Le budget 2025 n'est pas spectaculaire. Il ne fait pas de bruit, ne se met pas en avant.
Mais il accompagne chaque instant de la vie du village, du matin au soir, avec constance et bon sens. C'est un budget proche de nous, prudent et utile, qui veille à ce que le village reste agréable, entretenu, vivant.
Bref : un budget simple… mais essentiel.

CYCLE BALLE OVALE

Suite à une sollicitation du Comité Départemental 71, pour une demande d'intervention sur un cycle de balle ovale, chaque classe d'élémentaire (CE1-CE2 et CE2-CM1-CM2) a pu bénéficier de 3 séances avec l'AS Mâcon Rugby en période 4 (mars-avril). La venue de trois sportifs pour leur apprendre les bases de ce sport a été très enrichissante.

De nombreuses séances d'entraînement, en cours d'EPS avec les enseignantes, ont permis une belle évolution des élèves.

ATELIERS DES PARENTS

Les traditionnels ateliers des parents en classe de CM ont eu lieu plusieurs fois dans l'année. Il s'agit de moments privilégiés de partage entre les parents et les enfants. Les activités proposées permettent de réinvestir certaines notions travaillées en maths et français ou de découvrir de nouveaux domaines. Toutes sortes d'activités peuvent être proposées par la maîtresse, ou les parents/grands-parents présents (jeux, arts visuels, musique, découverte d'un métier...).

Sans parents volontaires et disponibles, ces ateliers ne pourraient pas avoir lieu!

SORTIE À SOLUTRÉ

Le 18 mars 2025, tous les élèves de CE1/CE2 se sont rendus à Solutré pour y passer la journée.

Le matin, ils ont eu une visite guidée du musée au cours de laquelle ils ont appris beaucoup de choses sur les hommes préhistoriques et leur présence à Solutré.

Après un pique-nique ensoleillé, les 30 enfants étaient motivés pour participer à des ateliers, taille de silex au cours desquels ils ont taillé, poli, creusé... du silex mais également de l'ardoise, de l'os et du tendon.

La classe est ainsi repartie avec une petite bourse en cuir contenant les différents objets fabriqués par les enfants et la journée s'est terminée par une démonstration « Comment faire du feu à la préhistoire ? ».

APPRENDRE À PORTER SECOURS

Comme chaque année, les élèves de CE2 ont été formés aux gestes de premiers secours sur quelques séances en présence de M.SCHNEIDER, parent d'élève et pompier volontaire. Ils ont également bénéficié des conseils de plusieurs pompiers volontaires venus lors de la dernière séance leur proposer plusieurs ateliers sur les thèmes abordés: la brûlure, l'étouffement, la coupure, la PLS et avertir les secours.

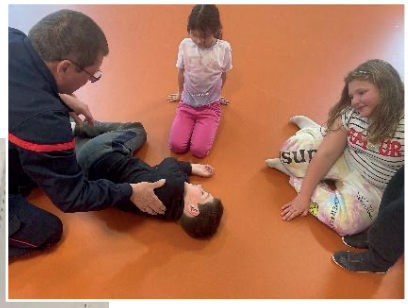

LIAISON ECOLE/COLLEGE

Comme chaque année, de nombreux échanges ont eu lieu avec les anciens élèves de notre classe : envois de dictées et de problèmes (toujours en lien avec notre vécu), journée « Co and Co » (journée sportive) et venue de certains 6èmes pour des lectures d'histoire.

Ces échanges sont très importants pour garder un lien avec nos anciens camarades, mais aussi pour commencer à mettre un « pied » au collège.

INTERVENTION SUR LES ECRANS

Le mardi 18 mars, nous avons reçu Mme Geoffroy pour une intervention sur les écrans. Elle a pris le temps d'expliquer, de nous donner des conseils et de nous laisser un temps de parole à chacun, sans porter de jugement !

Nous avons commencé par parler de leurs dangers mais aussi de leurs avantages (pour les apprentissages ou la joie qu'ils peuvent nous apporter par exemple). Nous avons aimé visionner des vidéos sur l'utilisation des écrans et échanger sur notre propre usage et surtout celui des collégiens.

Dans le livret que l'intervenante nous a distribué, nous avons appris des choses comme le rôle des différentes parties du cerveau (le limbique, l'hippocampe, le cortex et le reptilien). Nous avons calculé le temps d'écran recommandé à notre âge : le calcul se fait en divisant l'âge de la personne par le nombre 7. Cela nous a permis de nous rendre compte du temps conseillé par jour, tout écran confondu !

La majorité de la classe a beaucoup aimé cette intervention.

Vie scolaire

PROJET NATURE

Dans le cadre de notre projet nature, plusieurs sorties ont eu lieu :

Dans un premier temps, nous avons fait une sortie randonnée **le 18 octobre.**

Le vendredi 22 novembre, M. Baradeau, parent d'élève de l'école, nous a accompagné lors d'une randonnée à La Chapelle-du-Mont-de-France afin de continuer le travail commencé en classe sur les oiseaux. Plusieurs activités ont eu lieu au cours de la randonnée (ramassage d'objets de la nature et observation), mais aussi sur place (land art, activités écrites sur les oiseaux et observation des oiseaux avec des jumelles). Lors de cette journée, les oiseaux comptabilisés par les enfants ont été enregistrés sur le site de la Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO).

Le lundi 7 avril, nous avons fait des ateliers nature avec M. Descours de la société « Kanwita ». Les enfants étaient mélangés du CE1 au CM2 en plusieurs groupes et ont réalisé plusieurs activités dans la forêt tout au long de la journée : en premier lieu, ils ont fait une chasse aux trésors (feuilles, insectes, couleur…), après un pique-nique très attendu, ils ont fabriqué des cabanes qui devaient respecter des consignes précises. Enfin, ils ont réalisé et testé un parcours de motricité pour les enfants des classes de PS/MS et GS/CP qui venaient le lendemain sur le site.

Le vendredi 18 avril, les enfants des 2 classes de CE1/CE2 et de CE2/CM1/CM2 se sont rendus à pied à la ferme de M. et Mme Charnay à Montagny-sur Grosne pour découvrir l'exploitation et de nouveau observer les oiseaux avec l'aide de M. Baradeau. Pendant que la moitié des élèves découvraient le fonctionnement d'une ferme, l'autre moitié partait en forêt toute proche pour observer les oiseaux et réaliser des land arts collectifs.

Villages Solidaires
entre Charolais
et Mâconnais

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Depuis Octobre 2022 et grâce à l'initiative de Villages Solidaires et du SIVOS, les enfants de l'école de Navour-sur-Grosne peuvent bénéficier d'un accompagnement à la scolarité.

Ce dispositif soutenu par la CAF est destiné aux enfants du CP au CM2 qu'ils soient en difficultés ou non et sont accompagnés par des bénévoles et une salariée du SIVOS.

C'est un soutien qui permet aux enfants de gagner en autonomie et en confiance car quelques soient les difficultés, chaque enfant renferme une multitude de savoir-faire dont ils ne sont pas toujours conscients.

Par le jeu, l'écoute et le partage, c'est un véritable climat de confiance qui s'installe et permet aux enfants d'exploiter leurs qualités.

Les séances d'accompagnement scolaire ont lieu à la bibliothèque de Brandon une fois par semaine à raison de deux heures et sont gratuites pour les familles.

Un grand merci à Chantal, Christelle, Julien et Blandine pour leur aide et leur bienveillance. Sans bénévoles, cet accompagnement ne pourrait pas avoir lieu.

Un grand merci également au SIVOS de la Noue pour la mise à disposition d'un agent (Nathalie PIEDADE) et à Villages Solidaires qui encadre et porte ce dispositif en lien avec les enseignants.

SIVOS 2025

C'est la cinquième année que la rentrée a lieu à Brandon pour l'ensemble du RPI, et le 1er septembre, ce sont 94 enfants qui ont été accueillis à l'école. Les effectifs sont stables, en 2018 ils étaient 93.

La constitution des classes est la suivante:

24 PS/MS/GS
21 GS/CP
24 CE1/CE2/CM1
25 CM1/CM2

Nous avons eu 1 enfant qui est arrivé en décembre, soit au 1er décembre : 95 enfants et 65 familles.

Les prévisions de rentrée 2026 sont également bonnes, puisque les CM2 qui nous quittent pour rejoindre le collège sont au nombre de 12, il est prévu 10 nouvelles arrivées, ce qui, dans un contexte démographique à la baisse dans notre département, entre autres, n'est pas si mal. Ce qui devrait faire 92 enfants en 2026.

Les inscriptions seront ouvertes dès janvier 2026. Les parents sont invités à venir à la mairie de leur domicile et ensuite au secrétariat du SIVOS pour effectuer les formalités d'inscription.

Point communication.

Le SIVOS est doté de l'application Panneaupocket®. Ce n'est pas le seul moyen de communication mais c'est le principal et le plus rapide.

Cette application permet à l'administration du SIVOS et aux enseignants de s'adresser aux parents. Accessible gratuitement depuis un smartphone, elle contribue à la diffusion rapide de toutes les informations importantes.

Le secrétariat communique aussi par mail.

ANIM'ECOLE

Nous avons apprécié l'engouement des parents, que ce soit pour l'aide apportée à chaque manifestation ou par la participation de chacun. C'est motivant !

Nous tenons à remercier toutes les familles, le sivos, les communes, les personnes extérieures à l'école et le corps enseignant pour leur participation, prêt de salle, de matériel, l'implication dans nos projets…

2025 a été une très belle année : vente de fromages, ventes de bugnes, carnaval, color run, apéro de rentrée, Halloween, vente de calendrier et de chocolats ; un bénéfice de 3 819€ réalisé.

Ce bénéfice permet de financer les sorties pédagogiques prévues et

le spectacle de Noël pour l'année scolaire 2025/2026.

Nous avons toujours besoin de bras, alors si vous avez un peu de temps avant, pendant ou après les manifestations, faites-vous connaître.

Contact :
anim.ecole71520@gmail.com

Petite enfance

La MAM's Éveil et Sens : un lieu d'accueil et d'épanouissement pour les enfants.

Depuis plus de trois ans, la MAM's Éveil et Sens accueille les enfants de 3 mois à 6 ans à Navour/Grosne, dans les locaux rénovés de l'ancienne cantine. Cet espace chaleureux peut recevoir jusqu'à douze enfants, encadrés par trois assistantes maternelles. C'est une vraie réussite pour tous !

Cette année encore, la MAM's accueille de nouveaux enfants : Gabriel, Hugo, Iris, Jade et Marceau. Nous leur souhaitons la bienvenue ainsi qu'à leurs parents et de nouvelles aventures à Alva, Eden, Jenah et Maël pour leur entrée à l'école.

La MAM's ouvre ses portes de 7h à 18h30, avec des horaires adaptés aux besoins des familles, en fonction des possibilités.

Les journées y sont rythmées par diverses activités, toujours pensées dans le respect du rythme, des besoins et des envies des enfants avec pour objectif de développer leur autonomie et le vivre ensemble. Ces activités sont aussi en lien avec les saisons et les événements festifs : semaine du goût, halloween, noël, carnaval, …

Cette année les enfants ont vécu des moments riches en découvertes et émotions, notamment lors de la venue du père noël et des pompiers. Les enfants ont ainsi eu la joie de monter dans le camion, de s'allonger sur la civière, de tester le matériel et même de faire retentir la sirène ! Un moment inoubliable pour les petits comme pour les grands.

Un grand moment de joie a également marqué la fin d'année avec la visite du père noël. Les enfants émerveillés ont pu partager un instant magique, entouré de rires, de joie et parfois de craintes.

Un grand merci aux familles et à nos intervenants pour ces moments de découvertes. Nous sommes d'ailleurs à la recherche d'intervenants bénévoles pour animer en notre compagnie des ateliers d'une vingtaine de minute : musique, danse, contes, éveil artistiques, yoga, …

Pour votre information, il nous reste encore quelques places à partir de septembre 2026, en raison du départ des plus grands pour l'école. Pour nous contacter : mamspecialisee71@gmail.com

Nous vous souhaitons tous nos vœux les plus sincères pour l'année 2026.

AMICALE DES CHASSEURS

Bonjour à tous,

L'amicale des chasseurs de Brandon/Montagny-sur-Grosne se porte bien, nous comptons en notre sein 20 chasseurs venant d'horizons divers et variés ce qui en fait sa richesse.

La saison 2024/2025 s'est bien déroulée puisque nous avons pu réaliser l'intégralité du tableau de chevreuils. Leur population remonte depuis 2 ans mais l'équilibre reste encore fragile. Le réchauffement climatique a une incidence importante, tout comme le lynx dont la présence est à ce jour confirmée chez nous. Il faut être conscient que ce prédateur consomme 1 ongulé (chevreuil, chamois, mouflon) par semaine. Son territoire s'étendant sur environ 300 km².

Le tableau sangliers a lui aussi été bon et s'élève à 6 bêtes, leur population se porte bien. Les dégâts sur les cultures restent modérés sur les terrains qui nous concernent.

Le renard lui aussi est très présent sur nos territoires, je vous invite d'ailleurs à nous signaler, ou en mairie, tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur vos animaux de rente ou d'ornement.

Nous continuons d'aménager le territoire en maintenant certains chemins ouverts et en installant des miradors qui permettent de sécuriser nos tirs.

La saison 2025/2026 a démarré très positivement puisqu'à l'heure où j'écris ces lignes, 3 sangliers et 2 renards ont déjà été prélevés.

Notre brocante a été une belle réussite grâce à vous mais surtout grâce à tous les bénévoles qui nous aident et sans qui rien ne pourrait être possible.

Notre local avance et ceux qui passent à proximité ont pu s'en rendre compte. En effet, les maçons étant intervenus, nous avons pu refaire le toit et à ce jour portes et fenêtres sont installées.

J'attire votre attention en cette période où les nuits sont longues sur la présence de blaireaux.

Il est aussi connu sous la dénomination traditionnelle de « Taisson ». C'est un mammifère très reconnaissable à son aspect trapu et court sur pattes, ainsi qu'aux bandes longitudinales noires qu'il porte sur sa face blanche. Il est capable de construire de vastes galeries, il peut ainsi déplacer jusqu'à 40 tonnes de terre. Ces galeries peuvent poser problèmes et s'effondrer sous le passage des engins agricoles là où ils sont présents en nombre. Il a une mauvaise vue, mais une ouïe fine et surtout un très bon odorat. Il n'est pas méchant, mais il peut aussi occasionner des dégâts dans les cultures telles que le blé et le maïs. Cette espèce est sensible à la rage et à la tuberculose bovine, qu'elle peut contracter.

Voilà pour ces quelques informations. Je tenais à apporter notre soutien à nos amis agriculteurs en ces moments compliqués pour eux avec la présence de la Dermatose Nodulaire dans notre région.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, de profiter de ceux qui vous sont proches, c'est important et au plaisir d'échanger avec vous si nous avons l'occasion de nous croiser.

Le président

NAVOUR EN FÊTE

L'équipe de l'association Navour-en-Fête vous a proposé trois évènements durant l'année écoulée. Le but était de rassembler les habitants autour de manifestations festives et conviviales.

En janvier, à Brandon, la vente à emporter de choucroute et de tartiflette ainsi que le vin chaud furent très appréciés par les 185 participants.

Puis le 12 juillet, pour la quatrième année, Navour-en- Fête a de nouveau rassemblé de nombreuses personnes, ce qui nous a permis de faire 400 repas. Un grand merci aux habitants ayant contribué au succès de Navour-en-Fête et aux bénévoles. En soirée, à 23h, le spectacle pyrotechnique son et lumière a conquis les spectateurs venus en nombre.

Deux groupes ont animé la soirée, «OSP et les Z'accords de Léon» qui ont enflammé le public jusqu'au bout de la nuit. La fête sera bien entendu reconduite l'année prochaine, le samedi 11 juillet 2026 avec quelques nouveautés. N'hésitez pas à nous faire part d'idées nouvelles pour agrémenter cette fête de village.

Enfin, en septembre, le concours de pétanque semi-nocturne, perturbé par cette météo glaciale, à tout de même permis aux 40 participants de jouer.

Nous sommes très heureux d'avoir pu vous réunir le temps de quelques soirées et journées à Navour-sur-Grosne.

Merci pour vos encouragements et votre soutien. Merci aux bénévoles de plus en plus nombreux sans qui rien ne serait possible. Merci aux artisans et commerçants de la commune pour les dons et l'aide apportée. Merci aussi à toutes les personnes ou associations qui nous ont mis à disposition du matériel.

Rendez-vous le dimanche 25/01/2026 à la salle des fêtes de Brandon pour une vente de choucroute garnie ou tartiflette à emporter. Buvette et autres gourmandises sur place.

Rendez-vous le samedi 11/07/2026 dans le bourg de Clermain pour notre 5ème édition de Navour-en-fête, concerts, feu d'artifice.

Rendez-vous le vendredi 4/09/2026 pour un concours de pétanque semi-nocturne à Clermain.

Contact :
Secrétaire – DELORME Claire
06.27.68.02.78
E-mail : navourenfete71@gmail.fr

CLUB DE LA BELLE EPOQUE

Bon an, mal an, notre petit club continue son bonhomme de chemin. Il est quelque peu incompréhensible que de nouveaux adhérents ne viennent pas renforcer notre effectif. Pourquoi ne pas franchir le pas et venir, le premier mardi du mois, à la salle communale de Brandon pour vous informer. Vous y serez bien accueilli.

Notre club fait partie de l'association nationale «Générations Mouvement» qui compte plus de 5000 adhérents dans notre département. Vous pourriez bénéficier des ristournes sur l'abonnement du JSL, vos assurances à Groupama, des voyages organisés avec les cars Michel...

Cette année 2025 nous avons, outre nos repas de printemps et de l'assemblée générale, fait notre repas de juillet au restaurant du Vieux Moulin à Trades. Le repas était délicieux et l'ambiance aussi conviviale. Bien sûr, comme tous les ans, nous avons été près de 50 convives à notre repas dansant de Noël. Encore cette fin d'année, nous retrouverons notre couple d'animateurs préférés. Nos concours de belote ont toujours la cote, bien qu'en octobre nous ayons constaté une baisse d'inscriptions.

Cette année, malheureusement, nous avons eu à déplorer le départ de notre ami René Dubois. Je renouvelle toute mon affection à sa veuve Alice.

Pour nos repas et pour nos concours, je me dois de remercier tout particulièrement toutes celles et tous ceux qui confectionnent des tartes ou autres gâteaux. Je dois dire aussi un grand merci aux bénévoles qui viennent pour effectuer la mise en place à chacune de nos manifestations. Pendant nos rencontres, l'ambiance est toujours très conviviale et nous avons plaisir à échanger les nouvelles de notre village tout en nous concentrant sur différents jeux.

Georges RAY, président

LES CONSCRITS : UNE BELLE JOURNÉE SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ

Cette année, la classe en 5 a eu le plaisir d'accueillir la demi-décade de la classe en 0, qui n'avait pas pu profiter de son banquet en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19. Ce regroupement a permis de réunir 48 conscrits le samedi 20 septembre, sous un grand soleil.

La journée a débuté par les traditionnels dépôts de gerbes aux monuments aux morts de Clermain, Brandon puis Montagny-sur-Grosne. Les conscrits ont ensuite pris place à bord des camions décorés en direction de Dompierre-les-Ormes, où la fête s'est poursuivie dans la bonne humeur. L'animation musicale était assurée par la sono 1000 Éclairs, et le repas préparé par le traiteur Duby (Feillens, 01) a ravi tous les convives.

Grâce aux nombreuses animations de l'année – comme l'apéro-concert et la buvette du rallye de Matour – les conscrits ont pu financer le vin d'honneur, la décoration, et offrir un repas à un tarif convivial.

Le photographe Max Pommier a immortalisé les moments forts de cette journée placée sous le signe de la fraternité et de la joie de vivre.

Un bel exemple que la solidarité et la convivialité continuent d'animer nos villages !

Les conscrits tiennent à remercier chaleureusement les habitants de la commune pour leur accueil et leur générosité lors des tournées de brioches, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à la réussite des manifestations, que ce soit en y participant ou en donnant un coup de main !

Place à la classe en 6 et à dans 10 ans !

RALLYE DE MATOUR : RETOUR SUR L'ÉDITION 2025

Les conscrits ont tenu une buvette et un coin restauration à Montagny-sur-Grosne à l'occasion du passage du Rallye de Matour, contribuant ainsi à l'animation du village.

Le rallye a toutefois suscité quelques incompréhensions parmi certains riverains, qui ont estimé ne pas avoir été suffisamment informés en amont de l'événement.

Une réunion publique, organisée début septembre, a permis aux organisateurs, à la municipalité et aux habitants d'échanger dans un esprit constructif et d'apporter les précisions nécessaires.

RALLYE DE MATOUR

«Le week-end du 19 juillet, Matour et les communes voisines ont accueilli la 30ème édition du Rallye de Matour, une épreuve désormais bien ancrée dans la vie locale. Malgré quelques averses, la compétition s'est déroulée dans les meilleures conditions, offrant un beau spectacle aux nombreux passionnés venus assister au passage des équipages.
Ce succès repose avant tout sur la formidable mobilisation de l'association Rallyes Puissance 5 et de ses bénévoles, mais aussi sur la coopération exemplaire des communes traversées et de leurs habitants. La mise en place des spéciales nécessite en effet la fermeture temporaire de certaines routes : un dispositif toujours délicat, rendu possible grâce à la compréhension et la patience des riverains, que l'organisation tient à remercier chaleureusement.
Côté sportif, David Salanon s'est une nouvelle fois imposé, remportant son cinquième Rallye de Matour devant Luc Giroux et Emilien Roux, après une course parfaitement maîtrisée.
Au-delà du résultat, cette édition a surtout mis en lumière l'esprit d'entraide et de dynamisme qui caractérisent notre territoire. Un grand merci à tous ceux – bénévoles, habitants, élus, et partenaires – qui ont contribué à faire de ce rendez-vous un moment fort de la vie locale.»
Florian PERRACHON

ÇA BOUGE ET ÇA TRANSPIRE À NAVOUR !

Tous les mardis et jeudis soir, la salle communale de Clermain s'anime avec les cours de sport de Marie Da Costa, coach agréée. Pilates, cross training... chacun y trouve son rythme et son plaisir, tout en prenant soin de sa forme.

Ces séances remportent un franc succès auprès des habitants, séduits par l'énergie communicative de Marie et la diversité des exercices proposés. Débutant ou déjà sportif, il y a de la place pour tout le monde... En prime, la bonne humeur est garantie à chaque séance !

Pour l'année prochaine, les inscriptions commencent début septembre. Renseignements et inscriptions à la mairie. Préparez vos baskets... et votre dose de bonne humeur, les abdos suivront !

LE MOMENTANE

Le Momentané est une association, loi 1901 créée en mars 2025 par quatre habitantes de Montagny avec l'intention de faire vivre la salle communale de Montagny, et sous ce prétexte, créer du lien, nous connaître mieux, trouver du commun, discuter ensemble... de tout, de rien !

Si cette envie émane de voisins et voisines, l'association est pour autant ouverte à tous et toutes au-delà du petit hameau, avec comme rendez-vous fixe le «Moment'Café», tous les 2èmes dimanches de chaque mois, de 10h à 12h. Il s'agit là d'un simple moment de partage, et qui peut même n'être qu'un passage rapide, le temps d'un café. C'est l'idée de dire « tiens, au lieu de prendre notre café chacun et chacune chez soi ce matin, prenons-le ensemble ! ».

Au-delà de ces moments réguliers, l'association part des envies de ses membres pour mettre en place telle ou telle activité, de manière régulière ou ponctuelle. Ainsi, l'ancienne mairie de Montagny a déjà accueilli des Moments'Chant, des Moment'Yoga, des Moment'Tricot, des Moments'Jeux, et même un Moment'Spectacle (avec des artistes de Navour-sur-Grosne :-).

Elle est un lieu d'accueil des propositions, tant que cette proposition soit gratuite, d'accès simple et conviviale.

Ces « Moments » peuvent avoir lieu dans la semaine, en soirée, ou pendant le week-end, et ont déjà accueilli plus de 200 personnes, des tout-petits au plus anciens, qui vont et viennent de Montagny, des Cours, de la Ferdière, de la Chapelle du Mont de France, de Brandon, de Clermain ou encore de Saint-Point. L'occasion de croiser des personnes jusqu'alors inconnues, et qui portent en elles aussi des idées, des regards, des passions, et surtout la même envie de se relier...

Les activités du Momentané sont relayées par la Mairie de Navour-sur-Grosne via Panneau Pocket, et Navour-Communication. Il est aussi possible de faire partie de la liste d'informations par mail en contactant lemomentane@protonmail.com

A bientôt, et bienvenue pour un moment au Momentané !

Action sociale

REPAS DU CCAS :

UNE JOURNÉE CHALEUREUSE ET CONVIVIALE POUR NOS AÎNÉS

Le dimanche 9 novembre s'est tenu le traditionnel repas du CCAS, un rendez-vous très attendu par nos aînés. Cette journée placée sous le signe de la convivialité a rencontré un vif succès et réunie une cinquantaine de convives.

Le repas, préparé par le traiteur Xavier BALON, a ravi les papilles de l'ensemble des invités. L'animation était assurée par Pascal ETTORI, chanteur et animateur, qui a su créer une ambiance festive et dynamique. Au programme : jeux, danses et même quelques chansons interprétées par certains habitués, pour le plus grand plaisir de tous.

Cette belle journée a également été l'occasion d'accueillir de nouveaux arrivants ayant récemment franchi le cap des 70 ans, âge à partir duquel l'invitation au repas est adressée.

Un moment de partage, de rires et de souvenirs qui restera, une fois encore, un temps fort de l'année pour nos aînés.

NOUVEAU GÎTE À MONTAGNY-SUR-GROSNE

Bienvenue à Pannonica – Maison de campagne au cœur d'une petite ferme familiale.

Notre maison se situe à Montagny-sur-Grosne, dans un cadre paysan, sauvage et calme. Elle fait partie d'un corps de ferme que nous habitons avec notre famille, dans la grange attenante transformée en logement douillet. Ici, nous menons une vie simple et joyeuse, entre activité artistique et petite agriculture paysanne : élevage de poules, ruches, et bientôt des chevaux.

Nous ne sommes pas des hôtes professionnels, mais une famille d'artistes et de paysans. Nous avons rénové cette maison avec amour, dans un esprit chaleureux et sans prétention.

La maison est vaste et peut accueillir jusqu'à 12 personnes. Elle comprend cinq chambres aux couchages variés (lits doubles, lits simples, futon japonais deux places, canapé-lit). Certaines chambres sont communicantes, d'autres indépendantes, ce qui la rend idéale pour des séjours en famille. Il y a aussi un espace bureau et un coin jeux pour les enfants.

À l'extérieur, vous profiterez d'un grand jardin un peu sauvage, partagé avec nos animaux : un poulailler avec des poules de races originales, des abeilles, un lapin adorable, des chats mignons, un vieux chien de famille très doux, et une jeune chienne pleine de tendresse (mais encore un peu maladroite avec les enfants !). Nos animaux vivent en liberté et en harmonie autour de la maison.

Le jardin est équipé de tables, barbecue, balançoire, trampoline, et d'une petite mare avec des grenouilles. La campagne alentour est magnifique, propice aux balades, à l'observation de la nature et au repos.

C'est une belle occasion pour découvrir (ou redécouvrir) la vie à la campagne, dans un cadre simple, joyeux et vivant. Les enfants adorent observer les animaux, ramasser les œufs ou chercher les grenouilles autour de la mare.

Nous serons ravis d'échanger avec vous sur nos activités, vous faire goûter nos œufs frais, et partager nos bons plans pour découvrir la région.

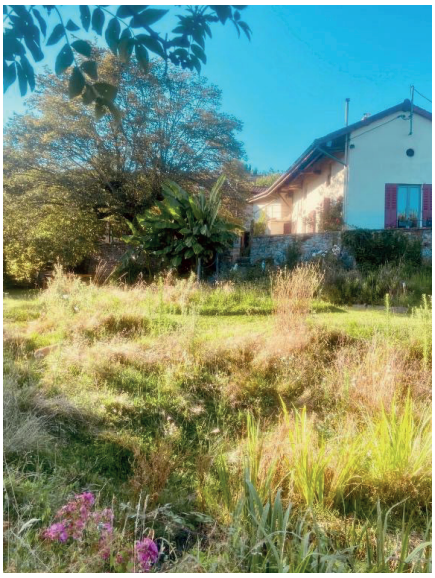

Famille VIDGRAIN
223 Les Jeans-Martins
71520 MONTAGNY-SUR-GROSNE

RÉGLEMENTATION DES CHAMBRES D'HÔTES ET GÎTES

1.Chambres d'hôtes :

Le Code du tourisme définit les chambres d'hôtes comme des chambres meublées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

La location d'une chambre d'hôte comprend la fourniture groupée d'une nuitée et du petit déjeuner, assortie au minimum de la fourniture du linge de maison. L'accueil est assuré par l'habitant. Il ne peut louer plus de cinq chambres par habitation, ni accueillir plus de 15 personnes en même temps. Chaque chambre d'hôte donne accès à une salle d'eau et un cabinet de toilette. Elle doit être en conformité avec les réglementations sur l'hygiène, la sécurité et la salubrité.

Lorsque la capacité d'accueil autorisée est dépassée, il faut suivre la réglementation des établissements recevant du public (ERP). Ces règles sont alors plus strictes en matière de sécurité, d'incendie et d'accessibilité aux personnes handicapées.

Tables d'hôtes :

L'habitant qui loue une ou plusieurs chambres peut aussi proposer des repas à ses hôtes. Un seul menu doit être proposé et composé de plats du terroir, de préférence.

Le repas doit être pris à la table familiale en compagnie de l'habitant.

Concernant la vente d'alcool durant les repas, le loueur doit détenir une licence appropriée.

- La « petite licence restaurant » est nécessaire pour servir des boissons du 2ème groupe comme la bière, le vin et le cidre.

- Une « licence restaurant » est requise pour les boissons alcoolisées du 3ème et 4ème groupe.

Les démarches pour créer une chambre d'hôte :

La déclaration en mairie :

Selon l'article L.324-4 du code du tourisme, toute personne qui offre à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes doit en avoir fait la déclaration auprès du maire de la commune du lieu d'habitation concerné. (Cerfa n° 13566*03)

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)

Lorsque l'activité de location de chambres d'hôtes est exercée à titre habituel ou principal, elle constitue une activité commerciale et les loueurs sont tenus de s'inscrire au Registre du Commerce et des Sociétés. (Guichet des formalités des entreprises)

Lorsque l'activité est exercée par un exploitant agricole dans son exploitation, elle est considérée comme étant complémentaire de l'activité agricole, et les loueurs sont tenus de s'immatriculer auprès du CFE géré par la Chambre d'agriculture (art. L.311-1 du code rural et de la pêche maritime).

Meublés de tourisme :

Un gîte est un logement indépendant mis à disposition des voyageurs. Sa réglementation est celle des meublés de tourisme. Au-delà de 15 personnes, le gîte sera soumis à la réglementation de l'hôtellerie ou des établissements recevant du public (ERP).

Des autorisations d'urbanisme peuvent être nécessaires, par exemple, transformer une grange en maison ou ajouter une extension à un bâtiment.

Formalités de création d'un meublé de tourisme :

Location d'une résidence principale : La loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme, a été publiée au Journal Officiel du 20 novembre 2024 (Service-Public.fr).

Au plus tard le 20 mai 2026, toutes les locations de meublés touristiques devront faire l'objet d'une déclaration (Téléservice national dédié). Le loueur devra apporter la preuve que le logement proposé à la location est bien sa résidence principale, en fournissant son avis d'imposition établi à son nom avec l'adresse du meublé.

Location d'une résidence secondaire :

Il faut faire la déclaration du meublé de tourisme en mairie via la plateforme officielle (Cerfa n° 14004*04), puis obtenir une autorisation de changement d'usage.

Inscription au répertoire Sirène :

L'exploitant d'un meublé de tourisme doit demander son inscription au répertoire Sirène de l'Insee afin de s'identifier auprès des services fiscaux. Cette formalité est gratuite et s'effectue en ligne sur le guichet des formalités des entreprises. A l'issue de son inscription, l'exploitant obtient un n° SIREN/SIRET.

Demande de classement du meublé de tourisme :

L'exploitant d'un meublé de tourisme peut demander son classement en meublé de tourisme 1,2,3,4, ou 5 étoiles.

Pour obtenir le classement, l'exploitant du meublé de tourisme doit commander une visite de contrôle à l'organisme accrédité de son choix (www.classement.atout-france.fr).

L'intérêt du classement réside dans la possibilité de toucher une clientèle plus nombreuse et plus haut de gamme.

Il permet de pratiquer des prix plus élevés et de bénéficier d'une fiscalité plus attractive, notamment lorsque l'exploitant bénéficie du régime de micro-entreprise.

Enfin, il permet de percevoir à titre de paiement des chèques vacances.

Rédaction d'un contrat de location :

L'article L.324-2 du code du tourisme prévoit que la location d'un meublé de tourisme doit donner lieu à la signature d'un contrat de location comportant l'indication du prix demandé et accompagné d'un état descriptif des lieux loués ainsi qu'un diagnostic technique.

PRODUCTION LOCALE

C'est à l'abri des écuries et de l'ancien pavillon du régisseur du Château d'Esmyards à Montagny-sur-Grosne que les Vinaigres et les Velours de l'Abbaye sont patiemment produits depuis deux ans par Victor et François aidés de Constance et Raphaëlle dans une démarche artisanale exigeante.

Les recettes de Victor qui a découvert l'art du vinaigre au Québec utilisent des produits naturels et le plus souvent possible bio et français. Toujours en quête de nouvelles associations de saveurs, la jeune société très attachée aux valeurs humaines teste ses nouveautés avec la famille et les amis et propose déjà 16 références en trois gammes différentes.

La gamme «Velours de Vinaigre» où les vinaigres de cidre ou de vin sont réduits par cuisson dans des chaudrons en cuivre avec des épices, des fruits, du sucre puis affinés pendant 3 mois à un an dans des dame-jeanne. Cette transformation leur donne une texture sirupeuse avec des arômes profonds.

La gammes «Héritage» où les vinaigres sont affinés et vieillis en fût de chêne mais pas cuits.

La gamme «Réserve» où les velours sont affinés en fût de spiritueux (cognac ou porto blanc).

En participant à des salons de la gastronomie comme le Marché des Plaisirs Gourmands de Mâcon, les Epicures de l'épicerie fine à Paris ou le Salon Saveur des Plaisirs Gourmands à Champerret, les Vinaigres et les Velours de l'Abbaye se font connaitre localement et dans toute la France.

Déjà primés d'un Epicure d'or 2025 (Médaille d'Or dans la catégorie vinaigre avec son Velours orange pain d'épices) et forte de 225 distributeurs dans toute la France (essentiellement des épiceries fines), les Vinaigres et Velours de l'Abbaye n'ont pas fini d'enchanter les papilles de tous les gourmets. Et c'est ce qu'on leur souhaite !

LE FOURNIL DE MARC-ANTOINE

Voici mon histoire.

Arrière-petit-fils des anciens boulangers de Clermain et fils de Pascale et Michel Chatelet, originaire pour l'une de Clermain et pour l'autre de Trambly, j'ai passé toute ma vie dans la même maison du lieu-dit La Garde. J'ai fait ma scolarité dans les écoles alentours avant d'aller au collège à Matour. À la fin de la troisième, à l'âge de 15 ans, il vient le moment de l'orientation et je pense d'abord à devenir magicien ou archéologue. Mais finalement je décide d'intégrer le lycée François Mitterrand de Château-Chinon pour y passer professionnel en boulangerie-pâtisserie. Ces trois années de scolarité seront l'occasion de faire différents stages à la Boulangerie Dompierroise de Dompierre-les-Ormes et aux boulangeries Le Pain sur la Table et Polisson à Cluny. Ces expériences me permettront de découvrir ma préférence pour la boulangerie à l'ancienne, avec pétrissage à la main, utilisation de levain et cuisson au feu de bois. Je commence à me documenter sur ces différents procédés de fabrication mais, souhaitant également acquérir des connaissances et des techniques dans d'autres domaines, je décide de me former pendant un an au métier de chocolatier-glacier au Lycée Hôtelier de Tain-l'Hermitage, en partenariat avec Valrhona. Cette année sera là-encore l'occasion de parfaire mes compétences auprès de professionnels grâce à des stages à Charolles à la chocolaterie Dufoux et au restaurant étoilé Doucet, à Paris à la pâtisserie Yann Couvreur, à Charnay-les-Mâcon à la chocolaterie l'Eclat de Chocolat et à la Chapelle de Guinchay aux pâtisseries Dumontet. Enfin, je finalise mon apprentissage pendant quelques mois à Verosvres auprès de Jean-Pierre Avroux grâce auquel je me forme à la fabrication de pain au levain et sur pouliche.

Je décide alors de me consacrer à la construction de mon propre fournil à bois à Trambly, et après une année de travaux et de montage, j'ai pu réaliser ma première fournée le 22 février 2025, peu après mon 21e anniversaire. Depuis, je parcours les routes de la région avec mon chalet roulant en espérant que l'aventure dure longtemps !

Merci à toutes celles et ceux qui m'ont aidé de près ou de loin pour en arriver jusqu'ici, à ma famille, à mes amis et à tous les professionnels qui ont eu la générosité de me transmettre une partie de leur savoir-faire.

OFFICE DE TOURISME VERTS VALLONS SUD BOURGOGNE : L'INFO LOCALE, L'INSPIRATION EN PLUS !

L'Office de Tourisme, c'est votre point de départ pour l'aventure. Que vous soyez en quête d'une sortie en famille, d'un concert, d'une visite insolite ou simplement d'une bonne adresse, nous rassemblons toutes les informations pratiques pour vous guider. Venez pour l'info, repartez avec des idées ! Sur l'antenne de Matour, découvrez aussi notre boutique du terroir, véritable vitrine des savoir-faire locaux : produits gourmands, vins, artisanat d'art, souvenirs authentiques... autant d'occasions de se faire plaisir ou d'offrir à ses proches des souvenirs qui ont du goût.

Avec l'Office de Tourisme, vous retrouvez l'essentiel des Verts Vallons, en un seul lieu. Plus qu'un service pour les visiteurs de passage, c'est aussi un outil au service des habitants, pour profiter pleinement des richesses culturelles, patrimoniales et naturelles de VOTRE territoire. Chaque année, * une balade nocturne est organisée dans votre commune ! Ces rendez-vous festifs et conviviaux sont l'occasion idéale de redécouvrir nos paysages et notre patrimoine... à la tombée du jour.

Retrouvez toute l'actualité touristique et culturelle sur notre site internet www.tourismevertsvallons.com et sur nos réseaux sociaux.

Partagez vos plus belles expériences et contribuez à la visibilité de notre territoire avec le hashtag #MonVertVallon.

Législation

ORGANISER UN VIDE-MAISON

Le particulier est autorisé à effectuer une vente au déballage à son domicile. Cela peut s'appeler un vide-maison, vide appartement, vide-garage ou vide-dressing.

Mais attention à respecter quelques règles pour son bon déroulement.

Comment déclarer à la mairie son vide-maison ?

Un vide-maison suit la législation de la vente au déballage.

Vous devez déclarer votre vente au déballage soit par lettre recommandée soit en déposant votre demande au guichet de la mairie au minimum 15 jours avant la date prévue. Cette demande doit-être accompagnée d'une pièce d'identité.

http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/R18906.xhtml

Attention, si vous n'effectuez pas cette démarche, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

Respecter la législation des vide-maisons

• Avant de faire la publicité pour votre vide-maison, assurez-vous que la mairie a accepté votre demande.

• Ne dépassez pas 2 déballages par an (vide-greniers compris). La loi autorise le particulier à faire deux ventes de biens d'occasions par an maximum. Ces ventes ne doivent pas dépasser une durée de 2 mois sur le même lieu. Le non-respect de la durée autorisée est passible d'une amende de 1 500 € qui peut atteindre 3 000 € en cas de récidive.

Sachez aussi que votre vide maison peut se dérouler sur plusieurs jours consécutifs et sera considéré comme un seul déballage.

• Ne vendez que vos objets personnels et usagés. La vente d'articles neufs (dans leur emballage d'origine non ouvert), de denrées alimentaires ou d'animaux vivants est interdite si vous n'avez pas un statut professionnel.

• Ne débordez pas sur la voie publique.

*Cerfa 13939*01 : Déclaration préalable d'une vente au déballage*

Articles L310-2, L 310-5, R 310-8, R 310-19, du Code du Commerce

Articles R 321-1 et R 321-9 du Code Pénal

Législation

CHENILS - QUELLES SONT LES RÈGLES ?

L'installation des élevages de moins de 10 chiens relève principalement du Code de la Santé Publique (CSP) et du règlement sanitaire départemental, dont le respect est de la compétence du maire et couvre également les nuisances de voisinage.

Pour rappel, l'article R.1336-5 du CSP spécifie « qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne (...) ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

La législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) s'applique à toute installation détenant plus de 10 chiens sevrés (animaux de plus de 4 mois), qu'il s'agisse d'ailleurs d'élevages, de refuges ou de pensions.

Plusieurs régimes sont applicables à ces chenils, allant de la déclaration à l'autorisation. Ainsi, le propriétaire d'un chenil doit respecter les prescriptions réglementaires afin d'assurer principalement le bien-être des chiens. À titre d'illustration, on peut noter que la clôture ne doit pas avoir une hauteur inférieure à 2 mètres et que chaque chien doit disposer d'une surface minimale de 5 m², voire 10 m² selon sa taille. Le sol doit être imperméable et présenter une pente suffisante pour l'écoulement de l'eau afin de faciliter le nettoyage. L'enclos comporte obligatoirement une zone ombragée et un abri pour protéger les chiens des intempéries et du froid.

Règles d'urbanisme et surfaces :

Suivant la surface du chenil et la distance entre celui-ci et votre voisinage, il est possible que sa construction soit également soumise à des règles d'urbanisme classiques. Ainsi, si l'emprise du sol est comprise entre 5 et 20 m², une simple déclaration préalable est nécessaire. Au-delà, il convient de faire une demande de permis de construire auprès des services communaux.

De même, en application des articles R.111-3 et suivants du Code de l'urbanisme, le chenil doit être situé au minimum à 100 mètres de l'habitation de tiers. Il est recommandé un éloignement plus important afin d'éviter au voisinage les nuisances éventuelles dues aux aboiements.

Si vous êtes en infraction :

Parmi toutes les infractions envisageables, on citera le bruit émis par les chiens, qui peut être sanctionné sur le fondement de l'article R.1336-5 du CSP, à moins que le nombre d'animaux ou leur exploitation ne correspondent à une activité professionnelle, auquel cas l'élevage est soumis au régime de l'article R.1336-6 du même code.

Les désagréments sonores sont sanctionnés par une contravention de 4èmeclasse, soit 750 € au maximum (art.R.1337-7 du CSP), payable par amende forfaitaire (art.R.49-1 et suivants du Code de procédure pénale).

Quel organisme doit être contacté lors de la création d'un élevage canin ?

Les réglementations liées à l'élevage diffèrent selon le nombre d'animaux.

Moins de 10 chiens : vous devez faire une déclaration à la Direction départementale de la protection des animaux. De plus, vous devez vous plier aux directives du règlement sanitaire départemental.

Entre 10 et 49 chiens : en plus de la déclaration à la Direction départementale de la protection des animaux et du respect du règlement sanitaire départemental, vous devez aussi en informer la Préfecture.

Plus de 49 chiens : vous êtes soumis ici à une autorisation préalable qui implique une étude d'impact sur l'environnement et une enquête publique dans un rayon d'un kilomètre autour de l'installation.

Quelles sont les conditions pour ouvrir une pension canine ?

Vous devez contacter les mêmes organismes que cités plus haut selon votre capacité maximum d'enclos.

Pour le bon suivi et le bon déroulement de votre activité, vous devez également produire :

- Un registre d'entrées et de sorties des animaux (Cerfa n°50-4510)
- Un carnet de suivi sanitaire (Cerfa n°50-4511) pour les soins apportés aux animaux.

Sources :

Le chasseur français. Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, la garde, la détention d'animaux

Arrêté du 22 octobre 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement.

NOUVELLES DU RUCHER COMMUNAL

Notre rucher communal comprend six ruches sur les hauteurs de Clermain, gérées par quelques apiculteurs bénévoles.

Le rucher a profité d'une saison favorable avec notamment une floraison abondante d'acacia.

Rappel de notre mission :

1/ Sauvegarder les abeilles et protéger l'environnement :

La disparition progressive des colonies d'abeilles est un phénomène alarmant, causé par différents facteurs tels que l'usage excessif de pesticides, la destruction des habitats naturels, le changement climatique et certaines maladies.

Notre rucher communal géré avec soin et respect de la nature, est pensé comme un espace durable où chaque colonie peut se développer dans de bonnes conditions.

2/ Sensibiliser le public à l'importance des abeilles :

Cette année nous avons souhaité et pu réaliser la récolte du miel fin juin au cours de la kermesse de l'école de la Noue: les élèves et leurs parents ont pu voir et participer à l'extraction du miel, et le déguster.

3/ Faire œuvre utile :

La vente du miel a été faite cette année, au profit de l'association « Anim'école ».

Nous invitons toutes les personnes intéressées par l'apiculture à se joindre à nous pour poursuivre l'aventure.

Roger MILLIAT, Jean-Marc BELIN, Philippe GUERIN.

ÉTUDE DES MARES DU SITE NATURA 2000 DU BASSIN DE LA GROSNE ET DU CLUNISOIS

En 2025, une étude des mares prairiales du site Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois a été menée afin de mieux connaître ces étendues d'eau et les espèces qu'elles abritent. Les mares, écosystèmes essentiels du paysage bocager, accueillent une grande diversité d'amphibiens, d'insectes et de végétation, et jouent un rôle clé dans le maintien de la biodiversité.

Parmi les espèces sensibles présentes sur le site figure le Triton crêté, un amphibien protégé au niveau européen, dont la présence témoigne d'un environnement bien préservé. Cependant, les connaissances sur sa répartition et sur l'état des mares du site Natura 2000 restaient limitées. L'objectif de l'étude était donc de recenser les mares, d'évaluer leur état écologique et d'identifier celles les plus favorables à la présence du Triton crêté.

Après une première phase de préparation visant à repérer les mares sur des photos aériennes, l'étude a révélé un territoire particulièrement riche en mares, avec près de 880 identifiées, et probablement davantage encore. Un échantillon représentatif de 250 mares a été sélectionné pour les prospections de terrain.

Au printemps 2025, les communes du site Natura 2000 ont été parcourues afin d'observer et de décrire chaque mare : superficie, profondeur, niveau d'eau, turbidité, pente des berges, végétations et éventuelles menaces (surpiétinement par le bétail, enfrichement, etc.).

L'environnement autour de chaque mare a également été décrit : présence d'autres mares, de haies, de fossés ou de boisements, dans le but de mieux comprendre les connexions écologiques.

Les mares prospectées ont montré un bon potentiel écologique offrant des conditions globalement favorables. Toutefois, certaines mares se referment progressivement sous l'effet de la colonisation par la végétation buissonnante et arborée. Cette évolution naturelle peut être bénéfique à certaines espèces, mais elle limite la reproduction du Triton crêté. Ce dernier dépend d'un réseau de mares proches les unes des autres afin de maintenir ses populations.

Pour cette raison, les actions de gestion sur les mares restent essentielles pour préserver la fonctionnalité du réseau. Cette étude permet d'orienter les futures actions de gestion afin de préserver, et si nécessaire, restaurer certaines mares.

Au printemps 2026, un suivi du Triton crêté sera mis en place sur un panel de 200 mares favorables à cet amphibien. Cette étude permettra de connaître la répartition de l'espèce et de cibler les mesures de gestion nécessaires de manière à préserver et restaurer ses habitats sur le site Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois.

Vous trouverez plus d'informations sur les espèces présentes sur le site Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois en consultant notre site web : https://grosne-clunisois.n2000.fr/.

Et si vous avez des questions sur cette étude ou sur la biodiversité de votre commune, n'hésitez pas à contacter notre équipe en envoyant un courriel à :

natura2000@enclunisois.fr.

LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

DES SPÉCIALISTES À VOTRE SERVICE !

Qu'est-ce que le PETR Mâconnais Sud Bourgogne ?

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne est un service public mutualisé au service de 4 intercommunalités et 120 communes du bassin de vie de Mâcon.

Une équipe de spécialistes œuvre chaque jour pour accompagner les 117 000 habitants du territoire, de Matour à Tournus, et de Cluny à Mâcon.

Nos principales missions

- Rénovation de l'habitat

Accompagnement pour améliorer le confort thermique ou adapter les logements à la perte d'autonomie

- Aménagement du territoire

Conception et pilotage d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

- Financement de projets

Appui aux collectivités, associations ou porteurs de projets dans la recherche de financements

- Santé publique

Sensibilisation, prévention et animation autour de thématiques de santé (cancer, santé mentale, accès aux soins...)

- Développement du numérique

Aide à l'inclusion numérique et accompagnement à la transition digitale

Des services pour les habitants

Vous pouvez faire appel au PETR pour :

- Rénover votre logement

Conseils pour les travaux, aides financières, confort thermique, adaptation au vieillissement...

- Mieux comprendre les enjeux de santé

Prévention du cancer du sein, santé mentale, accès aux soins...

- Préserver votre environnement

Lutte contre les plantes invasives, les allergènes, les moustiques-tigres...

- Mieux utiliser le numérique

Apprentissage des outils informatiques, lutte contre la fracture numérique.

- Prévenir les addictions aux écrans

Information et accompagnement sur les usages numériques des enfants, ados, adultes...

Un appui direct aux communes du territoire

Le PETR accompagne également les communes de son territoire de manière ciblée, notamment pour :

- Encadrer l'aménagement de leur territoire et définir les règles d'urbanisme, en les aidant à élaborer ou réviser leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) ou leurs cartes communales ;
- Soutenir leurs projets d'aménagement (espaces publics, logements, équipements), en recherchant les financements les plus adaptés à chaque projet.

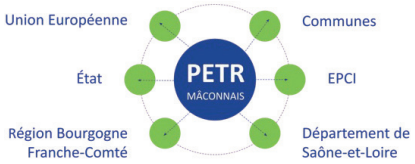

LES RÈGLES DU SCOT S'APPLIQUENT DÉSORMAIS AUX PLU

La mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Mâconnais Sud Bourgogne marque une nouvelle étape d'un projet collectif à l'échelle de la zone d'influence de Mâcon.

Après plusieurs années de travail partagé, d'échanges et de concertation, nous disposons aujourd'hui d'un document stratégique ambitieux, qui fixe un cap pour notre territoire à l'horizon 2040.

Adopté à une très large majorité lors du Comité syndical du 17 juin 2025, le SCoT est le fruit d'un travail patient et rigoureux, construit avec les élus, les partenaires et les habitants.

Il se veut à la fois réaliste et porteur d'une vision exigeante : celle d'un territoire plus équilibré, plus sobre et plus résilient.

Ce projet ne s'arrête pas avec l'adoption du SCoT. Il nous appartient désormais de le faire vivre, ce qui passe par la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux avec les orientations du SCoT.

Les communes et intercommunalités disposent d'un délai de 1 à 3 ans pour faire évoluer leur document d'urbanisme.

Il s'agira notamment de préciser les axes de développement des communes dans un contexte d'économie des ressources (eau, énergie, sols, etc.).

Chaque commune verra son centre renforcé, avec l'accueil prioritaire de commerces, d'équipements et de logements.

Enfin, une attention particulière sera portée à la qualité des paysages et à la protection du patrimoine naturel.

RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT : AYEZ LE RÉFLEXE FRANCE RÉNOV' !

Avant d'entreprendre des travaux de rénovation dans votre logement – que ce soit pour répondre à de nouveaux besoins, améliorer votre confort thermique ou réaliser des économies d'énergie – pensez à contacter les conseillers France Rénov'.

France Rénov', c'est le meilleur moyen de se renseigner gratuitement et efficacement auprès d'un service public spécialisé. Des conseillers sont à votre écoute et interviennent sur les 120 communes du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

Une permanence téléphonique est disponible du lundi au vendredi, de 14h à 17h, au 03 85 21 05 41. Vous pouvez également les contacter par mail à l'adresse suivante : renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr

Les personnes intéressées bénéficient également d'une permanence sur rendez-vous à :

- Charnay-lès-Mâcon
- Cluny
- Joncy
- La Chapelle-de-Guinchay
- La Guiche
- Matour
- Montbellet
- Salornay-sur-Guy
- Sancé
- Tournus
- Tramayes

Un service qui vous protège des arnaques

Dans le domaine complexe de la rénovation de l'habitat, les arnaques sont courantes au détriment des particuliers comme comme aux professionnels compétents du territoire.

Pour vous protéger, voici cinq règles d'or à suivre :

- Vérifiez l'identité de votre interlocuteur : les services publics ne pratiquent jamais le démarchage
- Soyez vigilant avec les simulateurs d'aides en ligne, souvent trompeurs
- Prenez le temps de comparer plusieurs devis avant de vous engager
- Ne transmettez jamais vos coordonnées bancaires ou fiscales sans garanties sérieuses
- Méfiez-vous des offres trop attractives, elles cachent souvent de mauvaises surprises

En cas de doute, contactez votre espace conseil France Rénov', un service public neutre et gratuit, pour vous aider à éviter les pièges.

Un service également dédié aux professionnels de la rénovation

France Rénov' ne s'adresse pas uniquement aux particuliers : il accompagne aussi les professionnels du bâtiment et de la rénovation sur le territoire. Dans un contexte où les dispositifs d'aides de l'État évoluent régulièrement, France Rénov' constitue une source fiable, neutre et actualisée d'information, précieuse pour les acteurs du secteur.

Le service mène également de nombreuses actions de terrain: visites de chantiers innovants, réunions thématiques, interventions chez les fournisseurs ou dans les établissements de négoce, autant d'occasions d'échanger directement avec les professionnels.

Pour les spécialistes de l'immobilier ou du financement de projets, France Rénov' est une porte d'entrée vers un accompagnement gratuit, qu'il soit technique, financier ou juridique.

> Notez dès maintenant la date du grand rendez-vous annuel : le Forum de la rénovation énergétique aura lieu les 23 et 24 janvier 2026, au Lab'71 à Dompierre-lès-Ormes. L'occasion idéale de rencontrer les équipes France Rénov' et d'échanger autour des enjeux du secteur.

Pour toute question en lien avec une activité professionnelle, une adresse mail dédiée ainsi qu'une permanence téléphonique sont à votre disposition : qlecoint@maconnais-sud-bourgogne.fr - 07 68 34 70 23

N'hésitez pas à prendre contact pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

PAGE JEUX

Mots mêlés

A	H	Q	S	P	G	M	E	B	R	K	P	X	R	M	N	L	Z	E	C	A	B
V	D	H	Q	Z	E	Q	P	F	X	W	K	F	Z	F	W	O	U	I	L	L	Y
T	G	H	J	E	S	M	Y	A	R	D	S	D	E	M	H	A	Z	R	D	S	Q
P	G	K	Z	X	Z	L	K	J	H	G	F	M	B	O	M	B	I	E	H	J	K
L	A	R	D	F	X	C	V	B	N	M	Q	W	E	R	M	U	F	E	B	G	T
Y	U	I	O	G	T	R	O	M	P	O	Y	V	C	X	Z	A	B	A	R	D	F
L	A	C	I	S	Q	W	E	R	T	Y	F	D	Z	U	E	M	N	B	A	C	X
Z	H	J	O	L	N	R	O	S	N	M	Q	W	E	C	T	Q	W	E	N	T	Y
U	B	O	P	L	K	E	H	G	B	O	A	I	R	A	N	Y	U	I	D	P	A
S	O	F	A	O	U	S	T	N	S	N	Z	X	C	V	B	N	M	H	O	V	C
X	U	C	E	A	L	M	I	H	G	T	C	A	S	O	F	G	H	J	N	L	Z
X	R	V	L	Y	U	L	C	P	A	A	D	L	G	H	L	K	L	Z	D	S	A
Q	G	E	R	A	U	O	U	L	E	G	L	E	E	A	I	O	O	Q	C	S	Y
G	O	I	A	O	T	P	F	S	E	N	X	D	K	R	R	Q	M	Z	T	G	H
J	G	K	M	N	G	A	C	X	Z	Y	B	A	S	D	M	B	Y	B	I	O	Q
D	N	D	B	A	O	C	T	E	R	Q	P	H	A	C	R	A	S	E	I	A	T
Q	E	P	G	R	X	L	H	F	S	A	N	A	V	O	U	R	I	Z	S	E	P
D	N	G	A	O	V	S	P	M	E	A	K	R	M	V	E	P	A	N	G	M	R

GROSNE
BRANDON
RCEA
MONTAGNY
ROMPOY
ESMYARDS
OUILLY
CLERMAIN
BOMBIE
LATAT
COLOMBIER
NAVOUR
BOURGOGNE
AOUST

Mots croisés

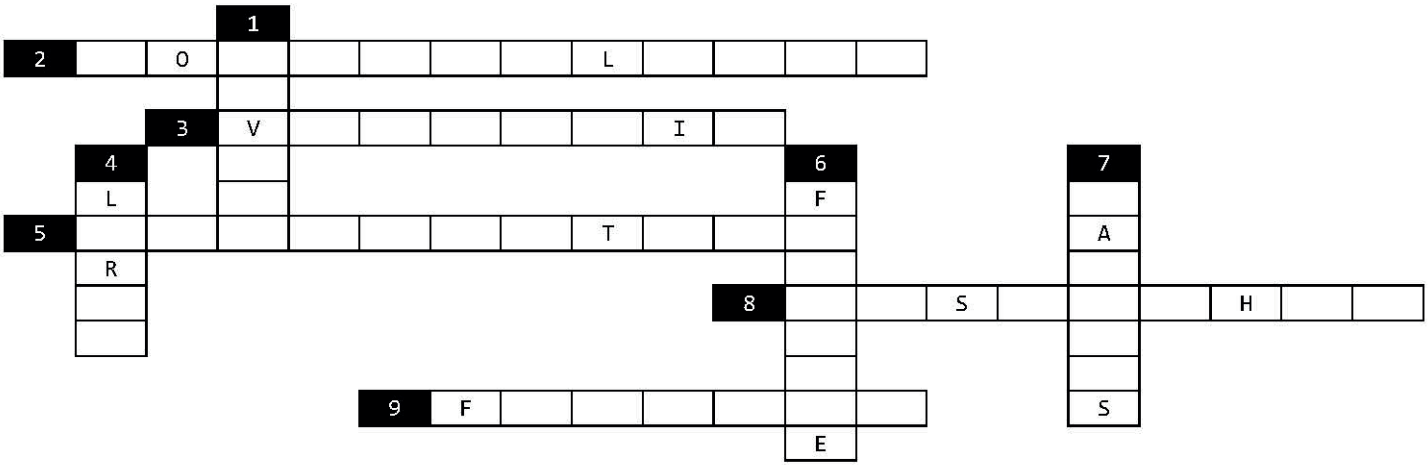

1 : Colline sur notre territoire qui a donné son nom à la commune nouvelle
2 : Château à Clermain
3 : Affluent de la Grosne
4 : Il fut maire de Montagny de 1995 à 2008
5 : Activité prédominante sur notre territoire
6 : Hameau qui abrite le plus vieux lavoir de notre commune, datant de 1856
7 : On en compte 9 sur le territoire communal
8 : Il fut maire de Brandon de 1989 à 2008
9 : Il fut maire de Clermain de 2008 à 2020

Le jeu des 7 erreurs

Devinettes :

On ne parle pas mais on se fait entendre, nous rythmons les jours sans montre ni sablier.
Tous les habitants nous entendent, portés parfois par le vent à travers le village.
Qui sommes-nous ?

Immobiles mais témoins du temps, ils ont vu passer des générations.
Les femmes s'y retrouvaient pour les corvées mais surtout pour échanger, rire et partager les nouvelles. On les admire encore aujourd'hui sur les cartes postales ou lors de balades dans le village.

Qui sommes-nous ?

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 : UN NOUVEAU MODE DE VOTE

Les élections municipales de mars 2026 approchent, et cette fois, il y aura du nouveau dans l'isoloir ! La loi du 21 mai 2025 a changé les règles du jeu pour toutes les communes de moins de 1000 habitants… dont la nôtre. Voici donc, en toute simplicité, ce que cela signifie pour Navour-sur-Grosne.

Vous élirez le conseil municipal qui sera chargé durant 6 ans de régler «par ses délibérations les affaires de la commune» (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire, trois maires délégués et éventuellement des adjoints.

Jusqu'à présent, dans les petites communes, chacun pouvait composer «sa» liste : rayer un nom, en ajouter un autre, mélanger les candidats… cette époque est terminée. Désormais, le scrutin de liste paritaire* (déjà applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Le bulletin que vous déposerez dans l'urne sera donc une liste complète et déjà ordonnée, sans possibilité de rature ni de panachage. Chacun choisira une équipe, telle qu'elle se présente.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression…), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

Pour Navour-sur-Grosne, le nombre légal de conseillers municipaux à élire est de 19.

Cependant, afin de faciliter la constitution des listes dans les petites communes, le nombre de candidats sur une liste pourra être variable :

- soit exactement 19 candidats, comme le prévoit la loi,
- soit 1 ou 2 candidats de moins,
- soit 1 ou 2 candidats de plus.

Dans ce dernier cas, les candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus : ils seront simplement remplaçants en cas de vacance de sièges

Ce scrutin fonctionne en deux tours si plusieurs listes se présentent. Lors du premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des voix, elle reçoit une prime, c'est-à-dire la moitié des sièges du futur conseil municipal. Le reste des sièges est ensuite réparti à la proportionnelle, entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des votes. Si aucune liste n'atteint la majorité absolue, un second tour aura lieu, mais seules les listes ayant obtenu 10% des suffrages peuvent se maintenir.

Cette réforme vise à renforcer la parité, clarifier les règles et encourager des listes structurées qui se présentent comme de véritables équipes de travail au service de la commune.

N'hésitez pas à nous poser vos questions : la vie démocratique est l'affaire de tous, et ce nouveau mode de scrutin mérite d'être compris… avant d'être utilisé !

*paritaire veut dire que les listes devront alterner un homme, une femme, un homme, une femme… du début à la fin.

Dates à retenir :

1er tour de l'élection : 15 mars 2026

2ème tour de l'élection, le cas échéant : 22 mars 2026

Dépôt des candidatures en préfecture au plus tard le jeudi 26 février 2026 à 18h

Inscription sur les listes électorales :

- en ligne jusqu'au 4 février 2026
- en mairie jusqu'au 6 février 2026

FOCUS SUR LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Un maillon essentiel de la vie communale:

Au cœur du fonctionnement des communes, les secrétaires de mairie assurent un rôle indispensable. Souvent dans l'ombre, elles veillent au bon déroulement de la vie administrative et accompagnent élus et habitants avec compétence, discrétion et dévouement.

Des missions au service de tous:

Les secrétaires de mairie sont de véritables chefs d'orchestre de l'administration locale. Leurs missions sont nombreuses et variées: accueil et accompagnement du public, gestion administrative, comptable et budgétaire, préparation des délibérations, suivi des finances, rédaction des actes officiels, organisation du conseil municipal et suivi des décisions, gestion de l'état civil, des élections, de l'urbanisme et des dossiers du personnel communal…

Dans une commune nouvelle comme Navour-sur-Grosne, où plusieurs villages se sont regroupés, cette polyvalence est essentielle pour assurer la cohésion et la continuité du service public.

Des compétences multiples et une grande adaptabilité :

Exercer ce métier demande une connaissance approfondie du droit public, de la comptabilité et de la gestion territoriale, mais aussi une grande capacité d'adaptation. Les secrétaires doivent savoir passer d'un dossier d'urbanisme à un acte d'état civil, d'un budget communal à une réunion de conseil, tout en restant disponibles pour les habitants. C'est un métier exigeant, mais profondément humain, où la proximité et le sens du service public priment avant tout.

Un métier en pleine évolution :

Au niveau national et régional, des travaux et réflexions sont en cours pour réformer le métier de secrétaire de mairie. Ces travaux répondent à un constat préoccupant : la population de secrétaires de mairie vieillit, et le métier peine à attirer de nouveaux candidats. Souvent méconnu du grand public, ce poste demande un fort engagement, une grande polyvalence et une solide maîtrise des règles administratives. Les réformes en cours visent donc à mieux faire connaître la profession, à améliorer les conditions d'exercice, notamment en valorisant les salaires et à garantir la pérennité de ce service de proximité, indispensable au bon fonctionnement des communes rurales.

Un engagement quotidien au service de la collectivité :

À Navour-sur-Grosne, nous avons la chance de pouvoir compter sur Martine, Angélique et Emmanuelle, qui assurent chaque jour la continuité du service public avec efficacité et bienveillance. Leur travail, souvent discret, est pourtant le socle sur lequel repose la bonne marche de notre mairie.

• Un grand merci à nos secrétaires de mairie pour leur professionnalisme, leur sens du devoir et leur dévouement au service de tous. Leur engagement illustre parfaitement les valeurs du service public local : proximité, rigueur et humanité.

Amélie MARC

Angélique PINHEIRO a été recrutée le 1er avril 2025 à mi-temps en remplacement de Ingrid DESROCHES. Elle travaille les mardis et jeudis.

Informations administratives

MAIRIE DE CLERMAIN, SECRÉTARIAT PRINCIPAL
E-mail : mairie.navour@gmail.com 03 85 50 43 21

AGENCE POSTALE 03 85 50 98 81

BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DE LA NOUE (BRANDON)
E-mail : bibliobrandon@gmail.com
Nelly DUVERNAY 06 20 05 37 34
Marilou JURADO..... 07 85 55 06 43

CABINET INFIRMIER :
Le Bourg Brandon 03 85 50 40 60

ECOLE DU RPI DE LA NOUE 03 85 50 43 07
SECRÉTARIAT SIVOS DE LA NOUE..... 03 85 50 46 57
E-mail : secretariat@sivosdelanoue.fr

SERVICE ENFANCE JEUNESSE
Mairie 71520 MATOUR 03 85 59 76 58

ADMR TRAMAYES-MATOUR
Maison de santé, 8 rue de l'Hôpital,
71520 TRAMAYES 03 85 50 58 75

VILLAGES SOLIDAIRES ENTRE CHAROLAIS ET MÂCONNAIS
Mairie 71520 MATOUR 06 77 30 29 81
E-mail : contact@villagesolidaires.fr
site : www.villagesolidaires.fr
Guichet unique mobilité.....07 72 44 54 16

CLUB LA BELLE EPOQUE
Président : Georges RAY 06 09 55 06 44

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS
Place du Marché 71250 CLUNY 03 85 59 03 18

MAISON PAROISSIALE
Le Fourneau 71520 TRAMBLY..... 09 80 38 53 74

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-CYR-MÈRE-BOITIER
Mairie 71520 TRAMBLY 03 85 50 26 45
E-mail : contact@scmb71.cm
Site : www.smcb71.com

OFFICE DU TOURISME VERTS VALLONS DE SUD BOURGOGNE
6 Place de l'Eglise 71520 MATOUR.. 03 85 59 72 24
E-mail : tourismevertsvallons@gmail.com
Site : www.tourisme-haut-clunisois.com

GENDARMERIE
Brigade de Dompierre-les-Ormes 03 85 50 21 25
Brigade de Cluny..... 05 85 59 06 32

Pour tous renseignements sur les services et activités des communes de la Communauté de communes Saint-Cyr-Mère-Boitier entre Charolais et Mâconnais, demandez le TATOU en mairie de Navour-sur-Grosne.

LA POSTE

LES PRODUITS ET SERVICES LA POSTE EN AGENCE COMMUNALE

L'Agence est habilitée à réaliser l'essentiel des services La Poste

Le retrait et le dépôt
de colis et courrier (lettres avec et sans suivi, lettres recommandées) qu'ils soient préaffranchis ou à affranchir sur place.

L'affranchissement
de lettres et colis.

La vente de produits et de services :
- Produits du quotidien: carnets de timbres, enveloppes pré timbrées , emballages colis (cf. Prêt à Envoyer Colissimo et Prêt à Expédier® Chronopost), service de réexpédition du courrier

- Téléphonie: une offre qui répond à un besoin essentiel contre l'inclusion numérique notamment en ruralité

- Services: « Veillez Sur Mes Parents/ Ardoiz » pour vivre en toute sécurité à domicile et faciliter l'apprentissage du digital auprès des Seniors

- Produits de partenaires de La Poste: Monnaie de Paris, UNICEF

Les services financiers de dépannage :
- Retrait d'espèces sur compte courant ou épargne La Banque Postale dans la limite de 500€ par compte période de 7 jours glissants (titulaire ou co titulaire , personne physique capable

- Versement d'espèces sur compte courant ou épargne La Banque Postale du titulaire dans la limite de 500€ par compte et par période de 7 jours glissants.

PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

LA MAIRIE DE NAVOUR-SUR-GROSNE SE RAPPROCHE DE SES HABITANTS GRÂCE À L'APPLICATION MOBILE PANNEAUPOCKET.

Ce système très simple et efficace prévient instantanément les habitants à chaque alerte et information de la Mairie, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en congé, restez connectés à l'actualité de votre commune.

Une application simple et engagée 100% Française

Accessible à tous et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.
Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans votre poche.
www.panneaupocket.com

Disponible sur
EXPLORE IT ON AppGallery
GET IT ON Google Play
Download on the App Store

NAVOUR COMMUNICATION :

La commune dispose également d'une adresse mail permettant d'envoyer des informations aux habitants.
Si vous souhaitez vous inscrire dans la liste de diffusion vous pouvez envoyer un mail avec vos coordonnées à :
navourcommunication@orange.fr
Attention, cette adresse n'a pas vocation à recevoir des mails et n'est pas consultée régulièrement.
Pour toute demande administrative, veuillez retenir l'adresse mail de la mairie : mairie.navour@gmail.com

Site internet :
Vous pouvez également suivre les actualités et consulter les procès-verbaux des conseils municipaux sur le site internet de la commune :
https://www.navoursurgrosne.fr/

Calendrier des manifestations

Dimanche 18 janvier - Vœux de la municipalité
CLERMAIN

Dimanche 25 janvier - Vente de plats à emporter
BRANDON - Navour en fête

VENDREDI 6 FÉVRIER - Soirée jeux de société
BRANDON - Comité des fêtes

Dimanche 15 mars - Elections municipales 1er tour
CLERMAIN

Samedi 22 mars - Elections municipales 2ème tour
CLERMAIN

Samedi 28 mars - Concours de belote
CLERMAIN - Club La Belle Epoque

Vendredi 3 avril - Soirée jeux de société
CLERMAIN - Comité des fêtes

Vendredi 8 mai - Commémoration du 8 mai

Jeudi 14 mai - Brocante
BRANDON - Amicale des chasseurs de Brandon / Montagny

Dimanche 7 juin - Pique-nique espagnol
MONTAGNY-SUR-GROSNE - Comité des fêtes

Samedi 27 juin - Kermesse des écoles
BRANDON - Anim'école

Samedi 11 juillet - Repas / concert / feu d'artifice
CLERMAIN - Navour en fête

Vendredi 4 septembre - Pétanque nocturne
CLERMAIN - Navour en fête

Vendredi 16 octobre - Soirée jeux
CLERMAIN - Comité des fêtes

Samedi 17 octobre - Concours de belote
CLERMAIN - Club La Belle Epoque

Mercredi 11 novembre - Commémoration du 11 novembre

1ER mardi de chaque mois :
Club Belle Epoque à Brandon

2ème dimanche de chaque mois :
Café Momentané à Montagny-sur-Grosne

Liste non exhaustive : d'autres manifestations sont en cours de programmation

Création & impression : Au Studio 71 - St Pierre Le Vieux - 06 42 16 42 38